

Un « pilier » au Service des Majeurs Vulnérables !

Le métier de préposé d'établissement/Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM), est bien plus qu'une simple profession. C'est un véritable engagement au service des personnes les plus fragiles de notre société, souvent insoupçonné et pourtant indispensable. Ces professionnels dévoués accompagnent des individus dont les capacités à gérer leurs affaires personnelles et financières sont altérées par des maladies, des handicaps et le poids des années.

Le préposé d'établissement/MJPM a une mission essentielle : **protéger les majeurs qui ne peuvent plus se prendre en charge**. Voici un aperçu passionnant de ses responsabilités, qui varie selon les besoins uniques de chaque personne :

- **Gestion Administrative et Financière :**
En véritable protecteur, le MJPM gère avec soin les ressources des personnes dont il a la charge, assurant le paiement des factures et la bonne tenue des comptes. C'est une gestion rigoureuse qui permet de préserver leur avenir.
- **Accompagnement Social :**
Plus qu'un gestionnaire, le préposé est également un compagnon de route. Il garantit l'accès aux soins, à l'éducation et au soutien nécessaire pour que chaque individu puisse vivre dignement et sereinement.
- **Soutien Émotionnel :**
Au-delà des aspects pratiques, ces professionnels offrent une oreille attentive et un soutien inestimable aux personnes en proie à des défis émotionnels et psychologiques.
- **Intermédiaire avec les Institutions :**
Le préposé/MJPM navigue habilement dans le dédale des institutions publiques (hôpitaux, services sociaux, administrations, partenaires de tous ordres, etc.), faisant le lien entre les majeurs protégés et les services qui peuvent les aider.
- **Évaluation des Besoins :**
Grâce à une analyse continue des besoins des personnes sous leur protection, ces experts adaptent les mesures de soutien en temps réel, garantissant ainsi une protection efficace et appropriée.

Pour exceller dans ce métier passionnant, certaines qualités sont essentielles. L'empathie est primordiale ; le préposé/MJPM doit comprendre les défis de ceux qu'il aide, tout en préservant leur dignité. Une organisation sans faille est également cruciale pour la gestion des aspects administratifs. Enfin, d'excellentes compétences en communication sont nécessaires pour établir des relations de confiance avec les majeurs protégés, leurs familles et les divers intervenants.

Devenir préposé d'établissement/MJPM nécessite une formation spécialisée en droit, en sciences sociales, en gestion patrimoniale et financière ou en administration publique. En France, cette profession est encadrée par des lois précises garantissant un exercice responsable et éthique. Les formations continues permettent aussi de rester à jour des évolutions législatives et des meilleures pratiques. Ils exercent en établissements publics de santé, sociaux ou médicosociaux.

En somme, être préposé d'établissement/Mandataire judiciaire à la protection des majeurs est un métier à la fois exigeant et gratifiant.

Ces « **héros** » de l'ombre œuvrent chaque jour pour garantir sécurité et bien-être aux plus vulnérables. Grâce à leur travail, ils assurent dignité et autonomie à ceux qui en ont le plus besoin, faisant d'eux des acteurs clés de notre société.